

Echo du Centre Local de Promotion de la Santé

Les besoins des relais face aux problèmes de santé mentale des jeunes

Il y a trois mois, le CLPS de Bruxelles a lancé un nouveau projet...

Vous travaillez avec des jeunes ? Vous faites avec eux un travail de prise en charge ou de prévention ? Quels sont aujourd'hui vos besoins face aux problèmes de santé mentale de ces jeunes ? Voici des questions qui ont été posées aux intervenants de 41 associations : des centres de planning familial, des services de santé mentale, des associations travaillant dans le domaine de la toxicomanie, du sida, des associations destinées aux migrants, des IMS, des centres de formation professionnelle, des centres d'écoute téléphonique... La diversité de cette liste tranche avec la proximité des analyses que font ces intervenants des problèmes de santé mentale des jeunes. Les besoins qu'ils expriment tournent autour de quelques grandes problématiques.

“ Comment faire des animations avec des jeunes violents ? ”

Il s'agit d'une violence verbale qui s'exprime lors de certaines animations, notamment celles qui traitent des relations sexuelles et affectives. Propos agressifs en direction des animateurs, indiscipline, injures à caractère sexiste, provocations. “ Comment faire face à cette agressivité ? Comment organiser les animations ? N'est-ce pas en soi une violence pour les élèves que de parler en classe de sexualité ? ” se demandent des animateurs. Face à cette difficulté, des intervenants évoquent le besoin d'échanger leurs expériences, et de réfléchir sur le contenu de l'animation. “ Comment rétablir la parole lorsque celle-ci a été remplacée par la violence ? Quelles sont les conditions pour parler ? ” : des intervenants souhaitent participer à un groupe de réflexion sur l'émergence de la parole et de l'écoute, échanger leurs



Photo © : Jean-Louis Saiz/Question Santé

expériences à ce sujet, connaître les offres de formation et de sensibilisation.

Des animateurs expriment aussi le besoin d'une meilleure préparation en amont et en aval des animations avec les professeurs. En amont, les élèves seraient préparés au thème de l'animation : le professeur informerait ses élèves à ce sujet, ils feraient ensemble un premier travail sur ce thème, les élèves pourraient être davantage impliqués, leurs motivations seraient entendues. En aval, ces animations pourraient s'inscrire dans la durée, avec un travail poursuivi par le professeur et ses élèves tout au long de l'année.

Comment adapter les modalités de prise en charge psychologique aux jeunes reçus par les relais ?

“ Il manque de place dans des services de santé mentale. Que faire lorsqu'on voit un jeune qui va mal un vendredi à 17 heures ? Où l'envoyer ailleurs que dans les services d'urgence de l'hôpital ? ”

Les intervenants sont nombreux à exprimer le besoin qu'il y ait davantage de places dans des services de santé mentale, et que des services d'intervention d'urgence adaptés aux adolescents soient créés.

Pour certains relais, ce ne sont pas seulement les services d'intervention d'urgence qu'il faudrait adapter, mais l'ensemble des modalités de prise en charge psychologique pour les jeunes réticents à aller voir un psy. “ On prend un rendez-vous avec un jeune, on dit qu'on va l'accompagner (au service de santé mentale), et au moment d'y aller, le jeune n'est pas là, le rendez-vous est annulé ” explique une assistante sociale qui travaille avec des jeunes qui se prostituent.

Un éducateur constate : “ des jeunes qui ont pourtant de graves difficultés psychologiques ne veulent pas aller voir un psy, “ on n'est pas fou ” nous disent-ils ”.

Des modalités plus souples de prise en charge psychologique sont à créer. Des expériences ont déjà été tentées : ce sont parfois les pys qui se rendent dans les associations elles-mêmes, ou encore l'éducateur d'un jeune est présent lors des premières séances avec le sy, pour qu'un lien entre le jeune et le psy puisse s'établir.

Mais lorsqu'il y a urgence, lorsque le psy n'est pas présent, lorsque les jeunes ne souhaitent pas se rendre dans un service de santé mentale, alors il reste l'éducateur, l'animateur, le professeur, celui qui voit le jeune quotidiennement. Ces intervenants souhaiteraient recevoir un minimum de formation en psychologie, non pas pour remplacer le psy, mais pour mieux comprendre le jeune et pour pouvoir faire face dans les situations de crise. Cette démarche est d'ailleurs souhaitée par des psychiatres eux-mêmes pour qui “ il faut faire attention à ne pas voir le psy comme un sauveur. L'intervention du psy n'est parfois pas plus utile que l'intervention de l'acteur de terrain lui-même ”.

Enfin, certaines associations expriment le besoin de la création de structures psy pour des publics très

spécifiques que sont en premier lieu les migrants – en particulier les jeunes migrants non accompagnés – ayant vécu les traumatismes de la guerre. “ Les gros fumeurs de cannabis manquent aussi d'une structure de soutien psy ”, indique également l'intervenant d'une association travaillant dans le domaine de la toxicomanie.

Qui fait quoi et jusqu'où ?

“ Qui fait quoi et jusqu'où ? ” : l'interrogation de nombreux intervenants pourrait se résumer ainsi. Ils souhaitent mieux se connaître mais également savoir quelle cohérence existe entre le travail de chacun, quelle est la délimitation respective de leur rôle.

Ce besoin est plus fréquemment exprimé par les intervenants qui font des animations dans le milieu scolaire : “ Quel est le rôle du médiateur scolaire ? Comment l'information que nous adressons à la direction d'une école sur nos activités d'animation est-elle répercutée aux professeurs ?... ” Le flou sur le rôle et les responsabilités de chacun est réciproque : si des animatrices ont des difficultés à déterminer “ qui fait quoi dans l'établissement scolaire ” ; à l'inverse, elles sont souvent face à des demandes de l'institution scolaire qui vont au-delà de leurs possibilités d'intervention et qui les font sortir de leur rôle.

“ Qu'est-ce qu'a déjà fait le jeune avant d'arriver dans l'association ? Avait-il des antécédents au niveau de sa santé, et comment ont-ils été traités ? Que devient le jeune lorsqu'il est envoyé dans une autre structure ? Comment le travail fait auprès d'un jeune pourra être poursuivi par la structure qui le prend aujourd'hui en charge ? ... ”

Le besoin d'une meilleure coordination entre les différentes associations s'exprime fréquemment autour de la question du suivi du jeune, non seulement pour savoir ce que le jeune est devenu mais également pour connaître comment un travail entamé s'est poursuivi, quel est l'impact d'une formation ou d'une animation. Ce besoin d'une meilleure coordination entre les différentes associations a bien souvent comme corollaire le besoin d'un travail en réseau plus intense, le besoin d'une meilleure connaissance des associations et des actions déjà existantes. Et ceci d'autant plus pour les structures qui ne font pas partie du même secteur. Assez généralement, les relais de seconde ligne souhaiteraient mieux connaître les relais de première ligne, “ pour être plus en prise avec le terrain ”.

Et après 18 ans ?

“ Le problème des structures subsidiées, c’est qu’elles aident les jeunes jusqu’à 18 ans et après plus rien... Des jeunes qui ont des problèmes familiaux, partent de chez leurs parents et ils se retrouvent à 18 ans avec le CPAS, alors qu’ils auraient plutôt besoin d’être suivis par des éducateurs... Ils sont parfois trop jeunes pour se retrouver complètement livrés à eux-mêmes ” constate l’animatrice d’un centre de planning familial. Le problème se pose également pour “ les jeunes migrants non accompagnés, qui sont reçus dans un foyer d’accueil jusqu’à uniquement 18 ans ”.

Les intervenants sont nombreux à exprimer le besoin que se créent des structures pour les jeunes de plus de 18 ans.

“ Pourquoi vouloir faire faire ? ” : besoin de débats et de recherches sur la participation des jeunes

“ Comment amener les jeunes à participer ? Prévention et adolescence : n’est-ce pas antinomique ? Comment prendre soin de sa santé lorsqu’on ne prend pas soin de soi ? ” : voici les trois grands thèmes de débats souhaités par des intervenants.

Le premier thème sur la participation des jeunes revient fréquemment. Il soulève la question primordiale qui se pose à la majorité des intervenants qui ont fait le choix de travailler dans le secteur socio-éducatif et sanitaire : Pourquoi vouloir faire faire ? ”, ou encore, comme le souligne la responsable d’une association : “ Qu’est-ce que cela évoque pour moi de dire “ non ” ? Pourquoi dit-on parfois “ c’est pas mon problème ” et d’autre fois “ c’est mon problème ? ” ” .

Les besoins de recherches s’expriment autour de thèmes aussi divers que le décrochage scolaire, la toxicomanie avec le besoin de données épidémiologiques, l’interculturel.

Un thème est toutefois plus fréquemment souligné : les souhaits des jeunes, leurs attentes. Étrange que ceux qui travaillent avec des jeunes expriment ce besoin. Pour certains, il soulève la question de la non-participation des jeunes aux activités qui leur sont proposées. Pour des intervenants de seconde ligne, ce besoin exprime un souhait de mieux orienter leurs programmes pour qu’ils soient plus pertinents une fois appliqués sur le terrain.

Une première étape à suivre...

Cet état des lieux des besoins n’est qu’une première étape. Dans un deuxième temps, le Centre Local de Promotion de la Santé de Bruxelles va développer des stratégies pour faire émerger des réponses à ces besoins : en organisant des ateliers de concertation, en informant les pouvoirs compétents en la matière, en renseignant les associations pour des demandes d’information très ponctuelles, en renvoyant certaines demandes vers des initiatives existantes (rencontres, formations, etc...). Ainsi, certaines de ces démarches vont nécessiter une connaissance et une bonne collaboration avec la Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale ou toute autre fédération et association qui intervient déjà dans ce secteur. Mais la poursuite de ce travail ne pourra se faire sans l’investissement des associations elles-mêmes. À suivre donc... ■

Judith Hassoun
Responsable de projets

Centre Local de Promotion de la Santé de Bruxelles
Avenue Emile de Béco 67
1050 Bruxelles
Tél.: 02.639.66.88
Fax: 02.639.66.86